

2008/188 - SUBVENTION AU THEATRE "LES ATELIERS" A LYON 2E  
(DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Le Théâtre « Les Ateliers », dont la création remonte à 1976, est un lieu de rencontre, de création, de diffusion bien connu de tous, qui puise son effervescence dans les écritures des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles.

Le Théâtre travaille déjà depuis de nombreuses années avec des compagnies étrangères, notamment dans le cadre du Festival « Les Européennes » qui accueille chaque année 6 pays, 6 spectacles, 6 auteurs vivants.

Depuis 2007, des perspectives de coopération se sont concrétisées avec le metteur en scène québécois Frédéric Dubois, ainsi que le Théâtre d'Aujourd'hui et Espace Libre de Montréal.

A l'occasion des « Vingt-et-unièmes Entretiens » du Centre Jacques Cartier qui auront lieu du 3 au 10 octobre 2008 à Montréal, le Théâtre « Les Ateliers » présentera au public québécois trois représentations d'un spectacle créé par des artistes lyonnais de la Compagnie « Les Ateliers à Espace libre ».

En retour, deux metteurs en scène québécois dont Frédéric Dubois sont invités aux Européennes en avril, ainsi que 5 poètes montréalais à l'édition de mars de la « Poésie/Nuit ».

Enfin, un projet artistique de création d'un auteur francophone est en cours avec le Théâtre d'Aujourd'hui de Montréal.

Compte-tenu de ces échanges culturels qui favorisent les liens de coopération entre nos deux villes, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir allouer une subvention de 6 000 € au Théâtre « Les Ateliers ».

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Economie locale, Relations internationales, Université ;

**DELIBERE**

1. Une subvention de 6 000 € est allouée au Théâtre « Les Ateliers » au titre des échanges culturels avec des compagnies étrangères dans le cadre du Festival « Les Européennes ».

2. L'avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon et le Théâtre « Les Ateliers » est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme Influence, nature 6574, ligne de crédit 15036.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. M. DACLIN